

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2008-278 du 30 octobre 2008 modifiant la décision DG n° 2008-224 du 30 juillet 2008 portant nomination d'experts auprès de la commission mentionnée à l'article R. 5121-50 du code de la santé publique

NOR : *SJSM0831172S*

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 5121-8, L. 5311-1, R. 5121-50 à R. 5121-60, D. 5321-7 et suivants ;
Vu la décision DG n° 2008-224 du 30 juillet 2008 portant nomination d'experts auprès de la commission mentionnée à l'article R. 5121-50 du code de la santé publique,

Décide :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de la décision DG n° 2008-224 du 30 juillet 2008 susvisée est modifié comme suit :
Au lieu de lire : « M. Valayannopoulos (Vassili) », lire : « M. Valayannopoulos (Vassilios) ».

Article 2

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Fait à Saint-Denis, le 30 octobre 2008.

Le directeur général,
J. MARIMBERT